

## Une autre vie s'invente ici

### Délibération 2018 BS 106 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : PROGRAMME D' ACTIONS DE LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DU LUBERON – INVESTISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION**

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

**Messieurs** CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

AMOROS à Dominique SANTONI.

PRIMO à Jacques DECUIGNIERES.

TRINQUIER à Gisèle MAGNE.

##### **Monsieur**

BERGER à Geneviève JEAN.

#### **Etaient excusés :**

**Mesdames** AMOROS, BOR, PRIMO.

**Messieurs** BERGER, ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son orientation A.4 – Gestion de la Réserve naturelle géologique, objectif A.4.1 (Gérer la Réserve naturelle géologique) et A.4.2 (Intégrer la composante patrimoine géologique dans l'ensemble des missions du Parc) ;

Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la convention du 18 décembre 2013 entre l'Etat et le Parc fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle jusqu'au 18 décembre 2018 ;

Vu la décision préfectorale du 6 janvier 2014, approuvant le 3ème plan de gestion de la Réserve Naturelle ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

Vu l'approbation du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle, présidée par Madame la Sous-préfète d'Apt et en date du 19 janvier 2018 ;

Vu le plan climat « Une COP D'AVANCE » de la Région Provence Alpes-Côtes d'Azur ;

Considérant la nécessité de poursuivre cette mission de protection et de valorisation d'un patrimoine exceptionnel sur son territoire, inscrite dans la charte, confiée au Parc naturel du Luberon et mise en œuvre depuis 30 ans ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du programme d'actions de la Réserve Naturelle et son plan de financement ;
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les aides financières de la Région ;
- **VALIDE** le plan de financement investissement prévisionnel associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

Dépenses (en euros /TTC)		Recettes (en euros /TTC)	
Protection, restauration et équipement de sites. Création d'une lithothèque.	25 000€	Conseil Régional	20 000€
Équipement technique de terrain		PNRL (ingénierie)	5 000€
Exposition géologie du Luberon.			
Matériel de conservation et de rangement des collections.			
<b>TOTAL</b>	<b>25 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000€</b>

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI